

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant Promotion et Nominations à
titre normal et militaire dans l'Ordre
du Mérite du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 2007-300 du 17 Juin 2007 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BIOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2007-343 u 26 Juillet 2007 portant inscription au tableau de concours des candidats militaires à l'admission ou à la promotion dans les Ordres Nationaux du Bénin ;
- VU le Procès-verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 14 Août au 27 Septembre 2007 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promu à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang à compter de la date de sa réception dans le nouveau grade, l'officier supérieur des Forces Armées Béninoises dont le nom suit :

Colonel KPANOU Julien (Officier/OMB – Décret n° 2002-168 du 12/04/2002 – reçu le 04/12/2002)

Article 2 : Sont nommés à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les officiers et sous officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

Armée de Terre

- CBA AGONTINGLO Norbert
- Cne AHOKPOSSI Médéssou G. Constant
- Lt DJIMENOU Rodrigue Hubert G.
- ADC ANIGBE Martin
- ADC ADE Comlan
- SGT BOGNINO H. Norbert
- SGT BOULE Issa

Cabinet Militaire

- LTN ALI Néri Philippe
- LTN BIO Djamiratou
- SCH GNINTOUGBE Florent Sergis
- MCH SOSSA Kokou Luc
- SCH MAMADOU Saka Razack

Forces Aériennes

- Colonel ALLAKONON Etienne
- LCL GOUDA Soumanou
- CDT ASSOGBA Aristide

Forces Navales

- CF AZONDEKON Ouévêgnon
- CC AGBIDINOUKOUN Coovi
- LV DADO Mensah Virgile

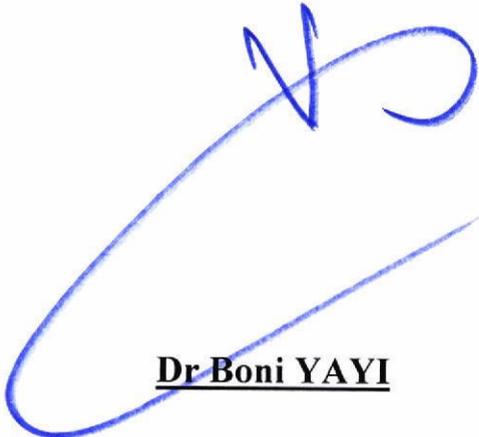
Gendarmerie Nationale

- LCL AGOLI AGBO Coassy Théodore
- LCL GARBA Yacoubou
- CES ODELOUI Galbert Pascal
- ADC HOUSSOU Aloukou Mathieu

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 avril 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Dr Boni YAYI

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin p.i. et p.o.
Le Vice Grand Chancelier



Romain VILON GUEZO

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES
26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 23.